



Perte de formations suite à un accident du travail

Par **sylvain**, le **29/12/2008** à **16:23**

Bonjour,

Suite à un accident du travail survenu en mars 2008, je n'ai pu terminer ma formation en cours. Je précise que j'étais en contrat saisonnier.

Pour financer ma formation, j'avais eu droit à un financement du conseil général. Financement qui ne peut être accordé qu'une seule fois.

Je me retrouve donc à devoir financer moi-même la fin de cette formation, pour un montant de 1500€ environ.

Est-ce que mon employeur "doit" me payer cette formation ou c'est juste à son bon vouloir?

Une autre question : Y a-t-il une prescription en matière d'accident du travail? Car je me suis rendu compte que mon employeur a omis des détails dans la déclaration de l'accident...

Merci d'avance